

## LIVRET D'ACCUEIL

# Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés « Caroline Binder »



PÔLE HANDICAP



**Résonance**  
leur avenir, notre futur

# SOMMAIRE

- ◆ Extraits du projet associatif
- ◆ Présentation de l'Association RÉSONANCE
- ◆ Mot de bienvenue de la Directrice
- ◆ Présentation de l'établissement
- ◆ Accompagnement proposé
- ◆ Personne qualifiée
- ◆ Pour arriver jusqu'à nous

## EXTRAITS DU PROJET ASSOCIATIF

Références éthiques pour l'Association Résonance.

L'Association Résonance se veut, par fidélité historique, être une Œuvre Protestante, affiliée à la Fédération de l'Entraide Protestante, rendant un service à la société, sans discrimination religieuse, ni confessionnelle.

C'est dans le respect de la laïcité que l'œuvre se veut être au service de notre société.

Sa spécificité religieuse n'a d'autre but que de se référer étymologiquement à ce mot qui signifie « religere » c'est-à-dire relier, faire lien afin d'accueillir chacun : les enfants, leurs parents, les résidents du centre maternel et le personnel, dans le respect de leur identité, sans discrimination en prenant en compte toutes les dimensions de la personne.

Dans cette dynamique, il importe :

- ◆ D'accompagner les uns et les autres dans le respect de leur dignité et de leurs convictions.
- ◆ De cultiver dans les établissements un esprit d'équipe, permettant ainsi à tous les collaborateurs de se sentir responsables pour participer au même projet dans une estime réciproque.

Nous avons la conviction que chaque vie est une Etoile,...  
« Et chaque étoile même brille d'un éclat particulier »  
*(Corinthiens. chapitre 75 verset 47b)*

# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Résonance conduit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général. Elle agit par convention avec les services publics : Agence Régionale de Santé, Collectivité Européenne d'Alsace.

Actrice des orientations politiques sociales et médico-sociales nationales, elle participe à la régulation sociale au sein de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

Pour l'Association, chaque personne accompagnée, enfant, adolescent ou adulte, est avant tout une personne à part entière, unique et singulière, inscrite dans un parcours de vie, dont l'écoute et la parole contribuent à optimiser la coordination des interventions, en prenant en compte les ressources de son entourage.

Les différents pôles et services sont décrits et mis à jour sur le site de l'Association [www.resonance.alsace](http://www.resonance.alsace).

## MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTRICE

Votre enfant vient d'être accueilli à l'EEAP de l'Association Résonance.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous vous souhaitons, à lui et à vous-même la « Bienvenue ».

Quelles que soient les raisons qui ont conduit son arrivée, sachez que nous allons accompagner votre enfant en recherchant ce qu'il y a de mieux pour lui. Et pour cela, nous avons besoin de vous car vous êtes les parents !

Tout au long de son séjour parmi nous, ensemble, parents et professionnels, nous allons rechercher le projet qui correspond à votre enfant pour l'aider à grandir de façon harmonieuse.

En qualité de parents, nous sollicitons votre autorisation pour la mise en œuvre de l'accompagnement de votre enfant.

Vous trouverez dans ce livret des informations permettant de mieux nous connaître, comprendre nos valeurs et nos missions. Ce livret a également pour vocation de vous présenter les axes de travail du pôle handicap.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits, questions et éventuelles difficultés rencontrées.

Et si vous me sollicitez pour un entretien, je ferai mon possible pour vous recevoir dans les meilleurs délais.

Corine SCHAFFNER  
*Directrice du Pôle Handicap*

# PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'EEAP Caroline BINDER est composé de :

- ◆ Deux services permettant l'accueil d'enfants et adolescents polyhandicapés âgés de 0 à 20 ans
- ◆ Une Unité pour enfants porteurs de TSA âgés de 2 ans et demi à 6 ans

L'autorisation de fonctionner permet un accueil de 45 enfants et adolescents :

- ◆ 20 places en internat dont une place d'accueil temporaire
- ◆ 24 places en semi-internat dont 8 pour l'unité TSA

Une équipe professionnelle accompagne les enfants et adolescents au quotidien.

Cet accompagnement s'organise autour de plusieurs axes qui visent le confort, le bien-être, le développement de nouvelles compétences, le maintien des acquis, et l'épanouissement :

- ◆ Accompagnement du quotidien dans les lieux de vie
- ◆ Accompagnement éducatif, pédagogique et ludique
- ◆ Accompagnement médical et thérapeutique

## L'ouverture de la structure :

Période d'ouverture semi-internat et Unité TSA : **208 jours**

Période d'ouverture internat de semaine : **231 jours**

Horaires du semi-internat : **8h30 - 16h30 du lundi au vendredi, mercredi 8h30 - 12h15**

Horaires de l'Unité TSA : **lundi de 10h à 15h30, du mardi au vendredi de 9h à 15h30, mercredi de 9h à 11h30**

Un calendrier des vacances est communiqué à chaque fin d'année scolaire pour la suivante. Toute modification sera transmise aux responsables légaux dans un délai suffisant.

### Les lieux de vie

L'établissement comprend trois lieux de vie pensés et aménagés de façon à assurer le bien-être et la sécurité des enfants.

### Groupe des Grands

Le groupe des grands est composé de 20 jeunes âgés de 14 à 20 ans, accueillis en internat et semi-internat.

Ils occupent le lieu de vie de la Boussole et le groupe « bleu »

### Groupe des Petits

Le groupe des petits est composé de 16 jeunes âgés de 0 à 14 ans, accueillis en internat et semi-internat.

Ils occupent le lieu de vie de la Passerelle et le groupe « jaune »

### Unité TSA

Cette unité accueille 8 enfants en séquentiel (6 enfants max dans le service) âgés de 2 ans et demi à 6 ans.

Ils occupent des locaux situés au premier étage de l'EEAP: espace aménagé de manière structurée.

## Nos engagements :

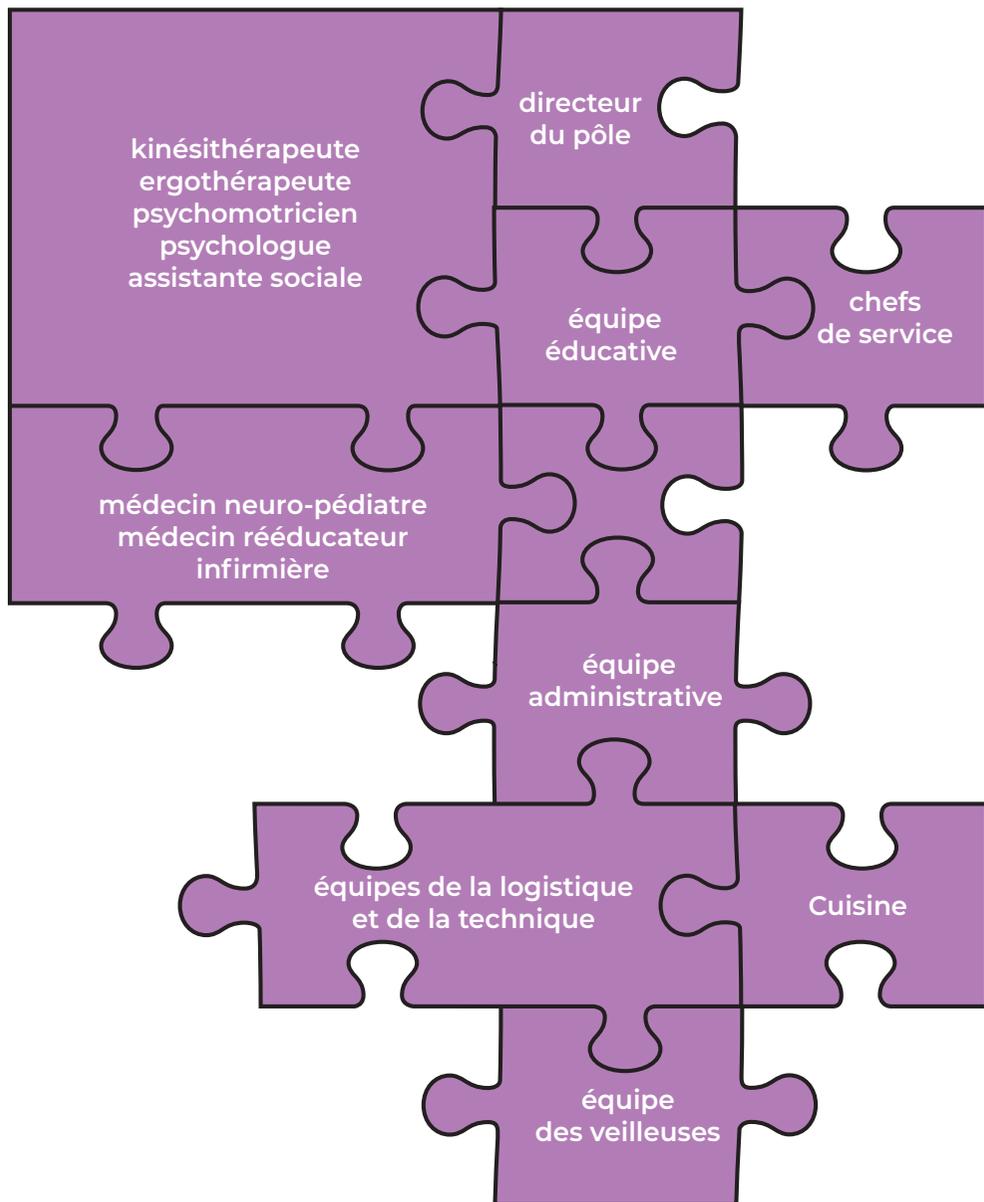
**Pour l'enfant/adolescent :** nous nous engageons à offrir à l'enfant accueilli un cadre et espace adapté à ses besoins, dans le respect de son rythme et de ses particularités. La journée est rythmée en fonction des orientations définies par le projet personnalisé.

Dès le début de l'accueil, un professionnel du groupe de vie sera le référent de votre enfant. Il sera garant de son projet personnalisé.

**Pour le parent :** nous nous engageons à être à votre écoute, à vous accompagner et à soutenir vos demandes et attentes dans le respect du contrat de séjour et du projet personnalisé de votre enfant.

# NOTRE ÉQUIPE

Une équipe pour accompagner  
votre enfant et vous accueillir



# L'ACCOMPAGNEMENT

## Du côté de l'enfant....

L'équipe est composée de professionnels médico-sociaux ( éducateur de jeune enfants, moniteur éducateur, Aide médico psychologique, Auxiliaire de Puériculture, aide soignant)

Accompagnés et soutenus par un chef de Service,  
Une équipe de paramédicale complète l'accompagnement : une psychologue, une ergothérapeute, une psychomotricienne, des kinésithérapeutes, des infirmières ainsi qu'une orthophoniste et une orthoptiste en libéral.

L'accompagnement de chaque enfant est individualisé en fonction des besoins repérés et du projet personnalisé élaboré pour l'enfant avec sa famille. Ainsi, nous proposons des activités éducatives, des ateliers et des temps du quotidien ciblés sur ses besoins.

## Du côté des parents....

L'accueil de votre enfant à l'EEAP Caroline Binder implique un réel partenariat.

Pour cette collaboration différents outils de communication sont mis en place (cahier de liaison, téléphone, RDV...) et il nous tient à cœur de trouver avec vous les moyens les plus adaptés.

Tout au long de l'année des sorties, des animations, des évènements sont organisés auxquels vous pouvez être invités à participer.

L'EEAP a pour souhait de faire vivre un Conseil à la Vie Sociale. Ce conseil rassemble des parents et des professionnels afin d'élaborer ensemble sur les orientations et le fonctionnement de l'établissement.

Vous êtes le cœur de ce Conseil à la Vie Sociale.

Un cahier de liaison est instauré pour servir de lien entre le domicile et le service.

## Le projet personnalisé

La prise en compte des attentes et des besoins de la personne dans la démarche du projet personnalisé se réfère directement à la recommandation de l'ANESM sur la Bienveillance et s'inscrit dans la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Le projet personnalisé est un avenant au contrat de séjour et vient prioritairement renforcer le droit de participation de la personne accueillie (et/ou de son représentant légal selon les situations) à l'élaboration de son projet d'accompagnement.

Après 3 à 6 mois d'accompagnement, nous établirons ensemble le projet personnalisé de votre enfant. Il tiendra compte des besoins de votre enfant et de vos attentes en tant que représentant légal. Il sera signé par vous, le référent de votre enfant, garant de sa mise en œuvre, le chef de service et le Directeur. Ce projet personnalisé sera évalué au moins une fois par an ou avant en fonction de l'évolution de votre enfant et de vos attentes.

Toutes les informations relatives à la prise en charge des usagers sont rassemblées dans un dossier personnalisé informatisé et sécurisé, dont le contenu est couvert par le secret partagé.

## Partenariats

Afin d'optimiser l'accompagnement de votre enfant, nous avons besoin de vous. Vous êtes nos interlocuteurs privilégiés. Une collaboration étroite avec vous est importante pour :

- ◆ Connaître la réalité de l'utilisateur dans son environnement familial pour mieux adapter l'accompagnement ;
- ◆ Établir une relation de confiance mutuelle, en respectant la confidentialité du cadre familial et professionnel.

Par ailleurs, le Pôle Handicap est amené à travailler en réseau avec différents partenaires pour adapter au mieux l'accompagnement des enfants et adolescents qui nous sont confiés. En fonction des situations et des projets personnalisés des jeunes, des orientations sont prises en collaboration avec des services extérieurs. Un travail de coopération et de partenariat est effectué pour répondre de façon la plus adaptée possible aux besoins des enfants en référence à la loi.

Nous travaillons avec différents établissements et services pour répondre au plus près aux besoins de votre enfant en matière de santé, d'inclusion, de socialisation, d'acquisitions culturelles, sensorielles et motrices. La liste des partenariats établis est consultable auprès du CDS.

# L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET THÉRAPEUTIQUE

## ◆ Pour les jeunes accueillis en semi-internat :

Le suivi médical est de la responsabilité des parents.

A l'EEAP, votre enfant bénéficie d'une consultation médicale annuelle tout au long de son séjour dans l'institution. Cet accompagnement a pour vocation de faire avec vous le bilan de santé de votre enfant.

## ◆ Pour les jeunes accueillis en internat :

Le suivi peut être assuré par l'établissement en collaboration avec les parents. Votre enfant bénéficie de deux consultations médicales annuelles, une avec le médecin neuro-pédiatre et la deuxième avec le médecin de rééducation fonctionnelle de l'institution. La présence des parents à ces rendez-vous est obligatoire.

Cet accompagnement a pour vocation de faire avec vous le suivi de santé de votre enfant. Le corps médical est secondé au quotidien par des infirmières kinésithérapeutes et ergothérapeutes qui font constamment le lien entre le service, l'usager et sa famille sur les questions d'ordre médical. En cas de besoin spécifique, le médecin peut revoir l'enfant au courant de l'année. Pour ces différentes consultations, une invitation vous sera envoyée par courrier.

◆ **Les parents** du jeune accueilli gardent toutefois libre choix des médecins qui font le suivi de leur enfant. Dans ce cas, c'est aux parents d'assurer les rendez-vous ainsi que le suivi du matériel avec les appareilleurs. Afin de nous permettre d'avoir une prise en charge optimisée, merci, dans ce cas, de nous communiquer les éléments de suivi. Aucun traitement ne sera donné sans ordonnance médicale. Il est demandé aux parents, non soumis à une ordonnance de placement, d'accompagner leur enfant pour toutes les consultations médicales spécialisées.

Le matériel prescrit par le médecin avec les conseils des thérapeutes est mis en place en fonction des besoins de votre enfant. Ce matériel peut être essayé, installé et ajusté dans les locaux, les thérapeutes font alors le lien avec les appareilleurs et revendeurs. Des conseils et des essais concernant des installations spécifiques (salle de bain, voiture...) peuvent également être réalisés à l'EEAP, en lien avec la MDPH.

## Nous vous rappelons que :

1. Toute personne accueillie à l'EEAP a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant. Dans le cadre réglementaire, l'association s'engage à lui assurer la confidentialité de ces informations.
2. La loi du 22 avril 2005 vous donne la possibilité d'insérer des directives anticipées dans le dossier médical de votre enfant.

## LES QUESTIONS PRATIQUES

**Changement de coordonnées :** si vous êtes amenés à déménager ou que votre situation familiale venait à changer, merci de nous indiquer immédiatement vos nouvelles coordonnées.

**Les visites :** les horaires de visite sont les suivants : de 14h30 à 17h30, si vous souhaitez venir en visite en dehors des horaires prévus, merci de les planifier auprès du chef de service. Lors de votre arrivée, merci de vous annoncer à l'accueil de l'établissement.

**Les appels téléphoniques :** si vous souhaitez prendre des nouvelles de votre enfant ou nous transmettre des informations, vous pouvez joindre les professionnels au numéro qui vous est transmis lors de l'admission de votre enfant. Nous vous demandons cependant de respecter le rythme des enfants pour éviter de perturber l'accompagnement des soins, des activités éducatives du dîner et du coucher. Ainsi, les appels ne pourront se faire qu'entre 9h et 11h30 et entre 14h et 17h.

**Rendez-vous :** si vous souhaitez rencontrer un professionnel (équipe, thérapeute, chef de service), merci de systématiquement prendre un rendez-vous au préalable. Le jour du RDV il faudra vous annoncer à l'accueil de l'établissement (Chemin des confins).

**Vêtire :** à l'internat, le listing des vêtements à fournir vous sera transmis lors de l'admission de votre enfant. Tous ses vêtements personnels seront marqués au nom et prénom de celui-ci afin de les reconnaître. Les vêtements personnels seront lavés par notre service lingerie.

Au semi-internat, il est demandé que votre enfant soit vêtu avec des vêtements propres et adaptés aux saisons. Une tenue de rechange vous sera demandée pour le service, afin de pouvoir changer votre enfant si besoin.

**Objets de valeur/bijoux :** il est préférable que votre enfant ne porte pas de bijoux lors de son accueil : boucles d'oreilles, bracelet ou autre. Si vous souhaitez cependant lui les laisser, l'établissement ne pourra être considéré responsable en cas de perte. Merci de votre compréhension.

**Matériels spécifiques :** à l'internat, pour le bien-être de votre enfant, veillez à bien entretenir et respecter le matériel adapté de votre enfant lors des temps où il rentre à la maison (vacances et week-end) et à bien le faire suivre à son retour à l'établissement.

Au semi-internat, tout le matériel orthopédique et de transport (siège auto, rehausseur) est sous votre responsabilité. Son maintien en bon état (sécurité et propreté) vous incombe.

**Nourriture :** un prestataire de service prépare les repas. Les particularités de chaque enfant/adolescent sont prises en compte : mixé, mouliné, régime sans porc, végétarien... Vous souhaitez faire plaisir à votre enfant et lui apporter friandises ou petits gâteaux, cela ne pose aucun problème dans la mesure où il ne s'agit pas de produits frais. Au sein du groupe de vie, votre enfant dispose de sa « boîte à douceurs » pour conserver ce que vous souhaitez lui offrir.

## PERSONNE QUALIFIÉE

La Personne Qualifiée a pour missions d'aider à faire valoir les droits de l'utilisateur ou de son représentant légal dans leurs rapports avec l'institution, de prodiguer des conseils aux usagers et de les orienter dans leurs démarches.

Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles : « Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une Personne Qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le président du Conseil Général.

La Personne Qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements et service concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Il existe ainsi une personne qualifiée pour représenter les adultes et les enfants handicapés et une personne qualifiée pour représenter les enfants et les personnes en situation d'exclusion sociale.

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'avoir accès à la liste à jour des personnes nommées :

[liste des personnes qualifiées.pdf-haut-rhin.fr](https://www.haut-rhin.fr/IMG/pdf/liste_des_personnes_qualifiees.pdf)



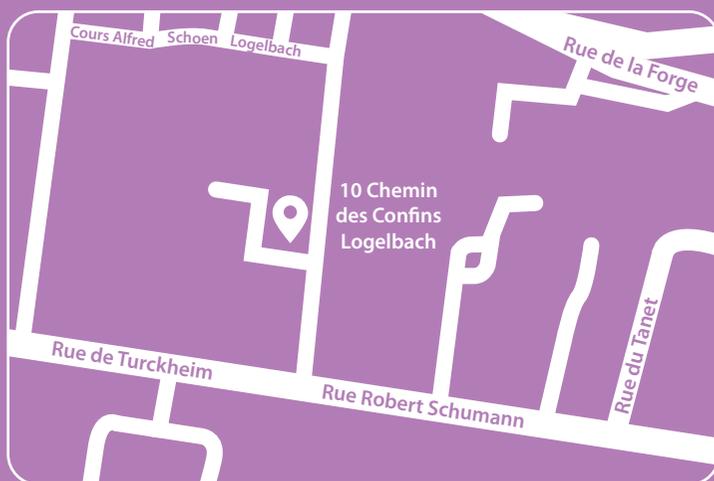
## POUR NOUS CONTACTER

Pour nous joindre : **03 89 27 04 01**  
demander le Pôle Handicap  
E-MAIL : [secretariat@resonance.alsace](mailto:secretariat@resonance.alsace)

## POUR ARRIVER JUSQU'A NOUS

Adresse téléphone : Pôle Handicap  
EEAP Caroline Binder internat et semi-internat  
Unité TSA

10 Chemin des Confins - 68124 LOGELBACH



## LIGNES DE BUS

**LIGNES 2, 5 et 6** : Arrêt HERTZOG ou SUPERMARCHÉ LECLERC  
**LIGNES 1 et 3** : Arrêt PATINOIRE ou SCHUMAN

## LIGNES SNCF

Depuis la Gare de COLMAR :  
**Ligne MUNSTER-METZERAL** Arrêt Gare de LOGELBACH